

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le quatorze du mois de novembre, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de la mairie d'Anglès, Place de la Mairie, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Participant à la séance :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,  
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,  
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,  
M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service finances et commande publique.

**Présents: Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Jacques THOUROUDE, Jean-Michel BOUAT.

**Absent excusé:**

Georges BOUSQUET.

**Secrétaire :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.  
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents :4/ votants : 4.

Date de la convocation : 7 novembre 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°069/BUR – 11/14**

**OBJET : Acheminement de gaz naturel et services associés sur le fondement d'accords-cadres par l'UGAP**

L'article 25 de la Loi « Hamon » (Nouvelle organisation du marché de l'énergie – NOME) n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, modifiant l'article L 445-4 du Code de l'énergie, prévoit la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz naturel pour les consommateurs non domestiques dont le niveau de consommation est supérieur à 30 000 kWh/an à partir du 31 décembre 2014. A cette date le contrat sera ainsi automatiquement résilié. Cependant, en applications des dispositions précitées, les opérateurs ( GDF SUEZ, ERDF, ENEO...) et les pouvoirs adjudicateurs disposent d'un délai supplémentaire d'application d'une durée de 6 mois allant du 1 janvier 2015 au 31 juin 2015.

Enfin, pour ceux consommant entre 30 et 200 MWh, la signature d'un nouveau contrat devra être réalisée avant le 31 décembre 2015.

Le SDIS du Tarn comporte les centres de secours suivants, fonctionnant au gaz naturel selon des consommations différentes engendrant une application étagée dans le temps de la loi NOME:

| CS         | DISTRIBUTEUR  | CONSO kWh/an | DATE CHANGEMENT | CONCERNE le SDIS |
|------------|---------------|--------------|-----------------|------------------|
| ALBI       | ( GDF SUEZ)   | 413 305      | 31/05/2017      | Oui en 2017      |
| ETAT MAJOR | ERDF          | 612 708      | 30/09/2016      | Oui en 2016      |
| CASTRES    | ( GDF SUEZ)   | 1 104 807    | 01/07/2015      | Oui en 2015      |
| CARMAUX    | REGIE CARMAUX | 365 000      | 01/07/2015      | Oui en 2015      |
| GAILLAC    | ( GDF SUEZ)   | 228 848      | 29/02/2016      | Oui en 2016      |
| GRAULHET   | ( GDF SUEZ)   | 2 673        | 01/07/2015      | non<30MWh        |
| LISLE/TARN | ( GDF SUEZ)   | 63 834       | 31/05/2017      | Oui en 2017      |

|             |              |         |            |             |
|-------------|--------------|---------|------------|-------------|
| LABRUGUIERE | ( GDF SUEZ)  | 93 261  | 30/11/2014 | Oui en 2017 |
| LAVOUR      | REGIE LAVOUR | 250 000 | 01/07/2015 | Oui en 2015 |
| MAZAMET     | ( GDF SUEZ)  | 23 008  | 01/07/2017 | Oui en 2017 |
| ST JUERY    | ( GDF SUEZ)  | 26 094  | 13/07/2015 | Oui en 2015 |
| SOREZE      | ( GDF SUEZ)  | 45 563  | 31/05/2017 | Oui en 2017 |

L'application de la loi NOME nous impose donc de lancer un marché public. A ce titre l'UGAP, au regard d'un calendrier contraint et de la complexité du dossier juridique en terme de marché public, a décidé de lancer un premier appel d'offre de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés en avril 2014 rassemblant 1800 personnes publiques pour une consommation totale de 4,4 milliards de kWh.

Face aux demandes de personnes publiques n'ayant pu rejoindre à temps cette première offre, l'UGAP a enfin décidé d'organiser un second appel d'offre en décembre 2014 et nous propose par conséquent d'en faire partie.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de passer un marché de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés pour les sites de Lavour et de Carmaux ;
- d'autoriser le Président à signer la convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés sur le fondement d'accords-cadres opérés par l'UGAP, ainsi que tous documents associés, à destination du reste des infrastructures du SDIS intéressées par la fourniture de gaz naturel.

Pour extrait certifié conforme,  
 Le président du Conseil d'Administration,




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
 le **20 novembre 2014**  
 et de la publication-notification du **21 novembre 2014**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
 ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
 Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
 Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
 SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
 Engagement - Cohésion - Efficacité